ÉTUDE DES RÉGIONS CÔTIÈRES DU QUÉBEC

IMPACT DES PROGRAMMES DE RATIONALISATION DES PÊCHES MARITIMES

RÉGION DU QUÉBEC

Pêches et Océans Canada

Mars 2002

<u>PUBLIÉ PAR</u> :

Direction des politiques et de l'économique Ministère des Pêches et des Océans Québec QC G1K 7Y7

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2002

Numéro de catalogue Fs 66-5/157F ISSN 0847-1185

Rapport de l'analyse économique nº 157

This publication is also available in English

Table des matières

1. Introduction	1
2. Historique des pêches au poisson de fond dans l'Atlantique et au Québec.	2
3. La rationalisation du secteur du poisson de fond	7
3.1 Importance du poisson de fond dans l'industrie des pêches au Québec	7
3.1.1 Le secteur primaire	7
3.1.2 Les secteurs secondaire et tertiaire	9
3.2 Les programmes de rationalisation	10
3.2.1 Les retraits de permis	12
3.2.1.1 Le processus	12
3.2.1.2 Résultats	13
3.2.2 Mesures d'adaptation	17
3.2.3 Mesures de développement économique	18
4. Impact économique actuel de l'industrie des pêches au Québec	20
4.1 Démographie	20
4.2 Scolarisation	21
4.3 Taux d'activité et taux de chômage	22
4.4 Les sources de revenus	23
4.5 Les secteurs d'activité	25
4.6 L'industrie des pêches aux Îles-de-la-Madeleine	27
4.6.1 Le secteur primaire	27
4.6.2 Les secteurs secondaire et tertiaire	29
4.7 L'industrie des pêches de la Gaspésie	30
4.7.1 Le secteur primaire	30
4.7.2 Les secteurs secondaire et tertiaire	32
4.8 L'industrie des pêches de la Côte-Nord	34
4.8.1 Le secteur primaire	34
4.8.2 Les secteurs secondaire et tertiaire	36
4.9 La main-d'œuvre et le secteur primaire de l'industrie des pêches	37
4.10 L'âge de la main-d'œuvre et le secteur primaire de l'industrie des pêches	39 40
5. Communautés particulièrement affectées par la crise du poisson de fond.	41
6. Bilan de l'évolution sectorielle	45
7. Perspectives	47
8. Conclusion	49

i

,					
Étude	des	régions	côtières	du	Ouébec

Lexique	51
Annexe : Carte des zones de pêche du poisson de fond	53

1. INTRODUCTION

La présente étude vise à brosser un portrait de l'évolution de l'industrie des pêches des régions maritimes du Québec au cours de la dernière décennie à la suite des importantes modifications apportées par l'effondrement des principaux stocks de poisson de fond de l'Atlantique.

L'étude découle tout d'abord du mandat national que s'est donné le ministère des Pêches et des Océans (MPO) afin d'évaluer les résultats des différents programmes de rationalisation mis de l'avant à la suite de la crise du poisson de fond. Ce mandat comportait une revue de l'industrie du poisson de fond avant les moratoires dans chaque région ainsi qu'une évaluation des impacts des différents programmes de rationalisation, particulièrement le Programme de retrait de permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique (PRPPFA), en termes quantitatifs et qualitatifs. Il était particulièrement important de pouvoir déterminer l'impact des retraits des permis de pêche compétitive et sous quota individuel transférable (QIT) sur les activités de pêche du poisson de fond.

Le MPO, région du Québec, s'est aussi donné comme mission d'inclure un portrait de l'industrie des pêches au Québec avant et après les moratoires dans le but de dresser en quelque sorte le bilan de santé du secteur. À partir de compilations spéciales de Statistique Canada, nous avons pu examiner plusieurs variables spécifiques à chaque sous-région comme la démographie, l'emploi, les secteurs d'activités et l'économie générale des régions maritimes du Québec.

De plus, l'étude s'attarde sur l'avenir de l'industrie des pêches au Québec. En outre, les différentes initiatives pouvant influencer les principes directeurs des actions de l'industrie et du MPO sont présentées (Revue de la politique des pêches de l'Atlantique, Plan de gestion intégrée des pêches, etc). Nous sommes d'avis que ce document permettra de mieux comprendre les changements contextuels apportés par les moratoires sur la morue du Nord, la morue du Golfe et le sébaste de l'unité 1.

2. HISTORIQUE DES PÊCHES AU POISSON DE FOND DANS L'ATLANTIQUE ET AU QUÉBEC

Les années 70

Le poisson de fond a longtemps été le principal moteur de l'industrie des pêches du Canada Atlantique. Une importante pêche aux différentes espèces de poisson de fond a été pratiquée par les pêcheurs du Québec et, jusqu'au début des années 90, elle représentait plus de la moitié des volumes débarqués, toutes espèces confondues. Une large proportion des emplois des secteurs primaire et secondaire était tributaire de ces espèces. En outre, le poisson de fond nécessitait pour la transformation des effectifs plus élevés que les autres espèces, principalement en raison du type de produit requis et par l'importance des volumes traités.

Cette pêche était caractérisée, dans les années 70, par une ressource relativement abondante et un accès libre, c'est-à-dire qu'il suffisait aux pêcheurs de demander un permis pour pouvoir pratiquer cette pêche avant que l'accès en soit limité, en 1976. Au début des années 70, la ressource connaissait un déclin cyclique et, parallèlement, des discussions se tenaient afin d'élargir la zone économique exclusive (ZEE) des pays de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) à 200 milles. En 1977, la limite des 200 milles était établie.

¹ Management of marine fisheries in Canada, L.S. Parsons, 1993

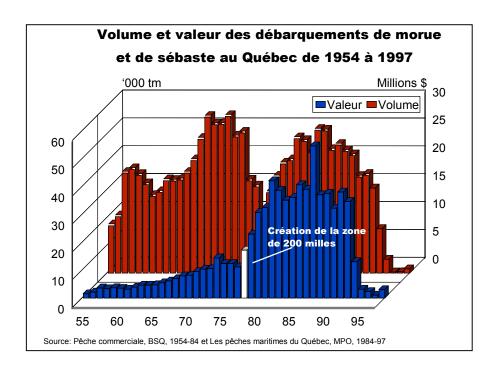
La zone des 200 milles et le rapport Kirby

La création de la ZEE des 200 milles donnait accès aux pêcheurs canadiens à des quantités supplémentaires de poisson de fond. À partir de 1977, les contingents accessibles aux pêcheurs canadiens augmentaient de façon importante, ce qui mena à une course effrénée pour la capture et la transformation de la ressource. Le nombre de pêcheurs s'est multiplié tout comme le nombre d'usines de transformation. Le régime de capture compétitif nécessitait des investissements importants de la part des pêcheurs qui devaient se procurer la technologie indispensable afin de surpasser leurs concurrents ou, simplement, afin de ne pas perdre un avantage concurrentiel face à ceux-ci. La capacité des usines de transformation a elle aussi augmenté, moyennant des déboursés élevés de la part des propriétaires.

En 1982, le rapport du Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique, présidé par Michael J.L. Kirby, est déposé. Déjà à ce moment, le rapport diagnostiquait la surcapacité des secteurs de la capture et de la transformation. Cette surcapacité se présentait malgré des contingents de 750 000 tonnes métriques de poisson de fond pour le Canada Atlantique, dont 420 000 tonnes métriques de morue. On pensait que l'augmentation prévue des contingents pour les prochaines années allait régler en partie ce problème. Malgré tout, selon le rapport, l'industrie du poisson de fond semblait pleine de potentiel non réalisé et quelques efforts, pensait-on, notamment par rapport à la commercialisation, auraient pu régler en partie son problème chronique de sous-financement. Le contexte de l'époque amenait cependant les auteurs du rapport à énoncer quelques hypothèses de base qui se sont avérées hors cible par la suite : les stocks de poisson de fond devaient connaître une croissance soutenue pendant plusieurs années encore (optimisme amené par l'extension de la juridiction aux 200 milles). Or, le contraire se produisit. Plutôt que d'augmenter comme prévu, les stocks déclinèrent. Les pêcheurs et les industriels avaient investi en fonction de ces prévisions optimistes d'augmentation des stocks de poisson de fond.

Le rapport Kirby contenait aussi une importante recommandation : le rapatriement de la gestion des pêches québécoises par le gouvernement fédéral. À la suite du dépôt du

rapport, les compétences en termes de gestion des pêches ont été assumées intégralement par le MPO, de manière à harmoniser le cadre de gestion des ressources halieutiques pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique.



Imposition des moratoires

Au cours des années 80, les stocks ont été davantage exploités mais ont décliné au début des années 90. Les problèmes de surcapacité et de sous-financement de l'industrie demeuraient. Un nouvel outil de gestion des pêches est mis en place en 1989 : les quotas individuels transférables (QIT). Ce nouveau mode de gestion devait, en principe, mettre un frein à la course à la ressource, et par le fait même freiner les investissements attribuables à la pêche compétitive. Les pêcheurs se voyaient attribuer une part du contingent global (dans le cas de la morue et de la plie canadienne) en fonction de leur historique de pêche. Au Québec, 69 pêcheurs (essentiellement des engins mobiles) ont adhéré au programme. De plus, une usine de transformation détenait une allocation d'entreprise (AE) pour la pêche au sébaste dans le volet s'adressant aux entreprises hauturières.

Quelques années plus tard, en 1992, un dur coup est porté à l'industrie du poisson de fond lorsqu'un moratoire est imposé sur la pêche à la morue du Nord (zones 2J et 3KL) après plusieurs années successives de baisse des stocks. En 1993, la même chose se produit pour les stocks du golfe Saint-Laurent (zones 4RS3Pn et 4TVn). Puis en 1994, c'est au tour du sébaste de l'unité 1.

Rapport Cashin et nouvelles règles de gestion

Parallèlement, en novembre 1993, le Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique, présidé par Richard Cashin, dépose son rapport. Celui-ci revenait sur la nécessité d'éliminer le problème de surcapacité caractérisant l'industrie du poisson de fond, mais en tendant la main aux communautés affectées par la crise économique et sociale découlant de l'imposition de trois moratoires successifs sur les principaux stocks de poisson de fond. Les recommandations contenues dans ce rapport ont mené à la mise en place de programmes de rationalisation de l'industrie du poisson de fond, de concert avec les principaux intéressés.

En appui aux programmes de rationalisation, le MPO a mis en place en 1996 la nouvelle Politique d'émission de permis de l'Atlantique. La Politique définissait le concept de pêcheur noyau, ce qui permettait de reconnaître les pêcheurs professionnels détenant des permis clés. Ce noyau visait à ce que le nombre d'entreprises de pêche existantes n'augmente pas et favoriserait, éventuellement, un degré accru de polyvalence des entreprises de pêche.

Sur le plan provincial, le gouvernement du Québec a mis en place en 2000 un Programme de professionnalisation des pêcheurs et aides-pêcheurs. Dorénavant, les travailleurs voulant œuvrer dans l'industrie de la pêche doivent suivre un programme de formation avant de pouvoir devenir détenteur de permis ou travailler sur un bateau de pêche.

La crise sévissant dans l'industrie du poisson de fond a amené non seulement le gouvernement fédéral à mettre en place des programmes de rationalisation de l'industrie,

mais a aussi changé son approche relativement à la gestion des pêches. Les programmes de rationalisation ont permis de retirer de l'industrie des travailleurs et de diminuer la capacité de pêche. Toutefois, après la mise en marche de ce processus, il était important que les membres de l'industrie demeurés en place, notamment en ce qui concerne la capture, puissent avoir des activités économiquement rentables. Dans cette optique, des ententes de cogestion furent mises en place avec les flottilles de pêche les plus rentables dans le Golfe, notamment les crabiers de la zone 12 et les crevettiers du Québec et du Nouveau-Brunswick. Ces ententes reposaient sur trois principes de base : conservation de la ressource, viabilité de la flottille de pêcheurs traditionnels et aucune augmentation permanente de la capacité de capture.² En établissant ces ententes, le MPO favorisait une implication accrue des membres de l'industrie au processus décisionnel relié à la gestion des pêches. Dans certains cas, les membres de l'industrie devenaient même des partenaires financiers. De plus, les ententes ont permis de partager les retombées économiques de ces pêcheries avec des pêcheurs non traditionnels sans mettre en péril la viabilité financière des flottilles traditionnelles. Cette approche a donc réussi à atténuer le choc de la baisse de revenus engendrée par la fermeture de la pêche à la morue et au sébaste, sans toutefois augmenter l'effort de pêche de façon permanente pour les stocks auxquels s'appliquent les ententes de cogestion.

Nouveau visage de l'industrie

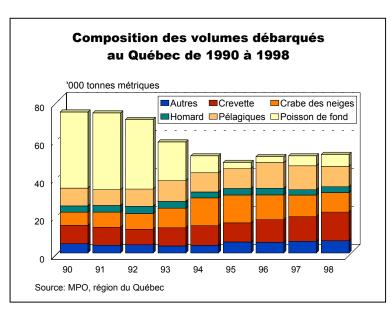
Le profil de l'industrie a maintenant beaucoup changé à la suite de l'effondrement des principaux stocks de poisson de fond exploités par les pêcheurs du Québec. Tant dans les secteurs primaire, secondaire que tertiaire, on retrouve de moins en moins d'entreprises spécialisées dans le poisson de fond et on assiste à l'amorce d'une tendance vers une plus grande polyvalence. Ces secteurs sont maintenant dominés par les mollusques et crustacés, comme nous le verrons plus tard dans le profil sectoriel actualisé de l'industrie.

² Cogestion dans la pêche du crabe des neiges dans le sud du golfe Saint Laurent, MPO, 1997

3. LA RATIONALISATION DU SECTEUR DU POISSON DE FOND

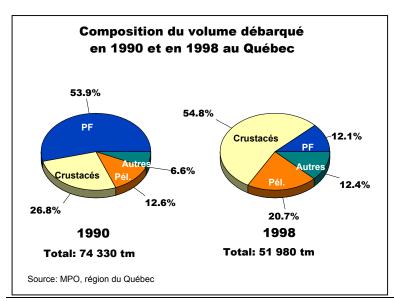
3.1 IMPORTANCE DU POISSON DE FOND DANS L'INDUSTRIE DES PÊCHES AU QUÉBEC

3.1.1 Le secteur primaire



Les pêcheurs de poisson de fond du Québec exercent leurs activités de pêche au poisson de fond dans les zones 4T et 4RS-3Pn (voir carte des zones de pêche en annexe). Plusieurs communautés côtières de ces zones vivaient au rythme des fluctuations des débarquements des différentes

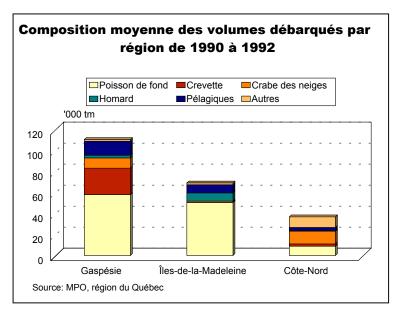
espèces de poisson de fond, en particulier la morue et le sébaste. La région du Québec comptait 1297 détenteurs de permis de pêche au poisson de fond en 1992. La majeure partie des débarquements provenait, à l'époque, du poisson de fond.



Le volume des débarquements de poisson de fond a chuté de façon importante depuis l'imposition des moratoires sur la pêche à la morue de 1993 et sur la pêche au sébaste en 1994. Entre 1990 et 1998, la part relative des débarquements

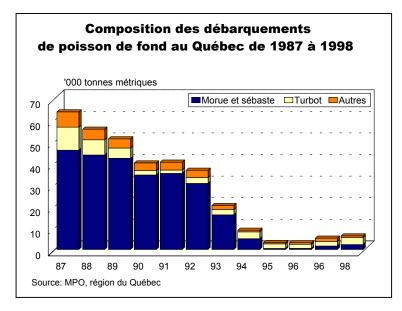
de poisson de fond est passée de près de 54 % à environ 12 % des débarquements globaux qui, eux, ont chuté de 30 %. Depuis 1990, cette diminution a été compensée par des débarquements accrus de crustacés (crevette et crabe des neiges) et de poissons pélagiques, sans toutefois ramener le volume global des débarquements au niveau de celui des années précédant le moratoire.

Certaines régions ont été plus durement touchées par l'imposition des trois moratoires successifs. La région de la Gaspésie comptait d'importants débarquements de morue, tant du côté nord que du côté sud. On y retrouvait plusieurs communautés mono industrielles, économiquement dépendantes de la capture et de la transformation du poisson de fond. Il en est de même pour certaines communautés de la Basse Côte-Nord. Aux Îles-de-la-Madeleine, le plus gros employeur de l'industrie, Madelipêche, qui comptait environ 350 employés et ne transformait pratiquement que du sébaste, a dû fermer ses portes.



Certaines régions semblaient un peu mieux prémunies contre un effondrement des stocks de poisson de fond en raison de la structure de leurs débarquements. Par exemple, la Gaspésie voyait débarquer chez elle bon an mal an d'importantes quantités de crevette, de

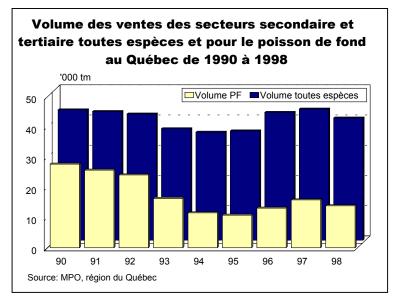
crabe des neiges ou de homard en plus du poisson de fond. On peut cependant voir que le poisson de fond occupait tout de même une place prépondérante dans chaque région. Ces espèces représentaient, en moyenne, de 1990 à 1992, 24 % des débarquements de la Côte-Nord, 53 % des débarquements de la Gaspésie et 73 % de ceux des Îles-de-la-Madeleine.



Les principales espèces de poisson de fond débarquées étaient la morue et le sébaste. Viennent ensuite le turbot (flétan du Groenland) et les autres types de poissons plats (plie, flétan atlantique). Il faut en outre noter que les captures d'autres espèces de poisson de fond constituaient

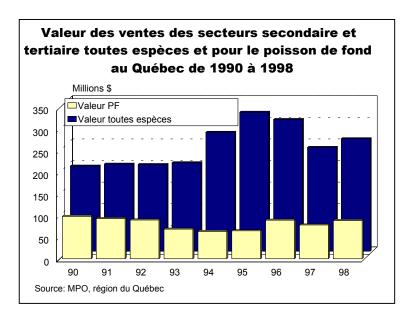
souvent des prises accidentelles lors d'une pêche dirigée à la morue, en particulier dans le cas des pêcheurs à engins mobiles.

3.1.2 Les secteurs secondaire et tertiaire



Tout comme le secteur primaire, les secteurs secondaire et tertiaire montraient une production largement dominée par le poisson de fond. La proportion du volume des ventes de poisson de fond par les secteurs secondaire et tertiaire est passée de 58 % en 1992 à 34 % en

1998, tandis que la valeur de ces ventes est passée de 50 % en 1992 à 34 % en 1998. Quelques entreprises de transformation, spécialisées dans le poisson de fond, ont dû importer de la matière première afin de maintenir leurs activités pendant la période visée par le moratoire.



Ceci explique que la baisse de la production de poisson de fond ne soit pas aussi prononcée que la baisse des débarquements. L'imporéconomique tance des espèces de poisson de fond visées par un moratoire (morue et sébaste) pour les différentes régions de l'Atlantique a mené à la

création de programmes gouvernementaux en vue de venir en aide à ces régions et à ces travailleurs et à rationaliser ce secteur de l'industrie.

3.2 LES PROGRAMMES DE RATIONALISATION

En 1992, alors qu'un moratoire était imposé sur la pêche à la morue du Nord, le gouvernement fédéral a mis en place le Programme d'adaptation et de restructuration de la pêche à la morue du Nord (PARPMN) visant à venir en aide aux travailleurs affectés par l'imposition du moratoire ainsi qu'à réduire la capacité globale de l'industrie. Certains pêcheurs de la Basse Côte-Nord étaient admissibles au Programme, mais aucun n'a fait partie du processus de rationalisation, dans la mesure où ceux-ci avaient, pour la plupart, accès à la morue de la zone 4RS3Pn, qui ne faisait pas encore l'objet d'un moratoire.

En 1993, le moratoire s'étendait aux pêches à la morue du Golfe, ce qui ébranlait l'industrie de la pêche au poisson de fond dans les provinces de l'Atlantique. Au mois de mai 1994, le gouvernement fédéral lançait la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA). Le Programme comprenait trois volets :

- ➤ Adaptation de la main-d'œuvre, administré par Développement des ressources humaines Canada (DRHC);
- Réduction de la capacité de l'industrie (capture et transformation), administré par le MPO de concert avec les provinces;
- ➤ Développement économique avec l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA) et le Bureau fédéral de développement régional pour le Québec (BFDR(Q)), maintenant Développement économique Canada (DEC).

Les deux premiers volets, qui seront vus plus en détail, visaient à retirer des intervenants de l'industrie sur une base volontaire en leur offrant de prendre une retraite anticipée ou en retirant le permis des pêcheurs du poisson de fond en retour d'une compensation financière. Cependant, la réduction de la capacité de transformation fut laissée aux provinces. Il faut noter que les mesures d'adaptation se sont transformées, dans une grande proportion, en mesures de soutien au revenu. La rapidité de l'implantation des mesures, commandée par la situation, a amené ce changement de cap dès le départ : le soutien au revenu constituait le besoin le plus urgent des individus touchés par la crise. Le programme LSPA devait initialement s'étendre sur une période de 5 ans mais a pris fin prématurément au mois d'août 1998, principalement en raison d'un manque de fonds.

Afin de poursuivre les efforts de rationalisation entrepris avec LSPA, un autre programme fut mis en place en 1998 : Mesures de restructuration et d'adaptation de l'industrie de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique (MRAIP). Ce Programme comprenait trois volets : un volet de retrait de permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique, un volet comprenant des mesures d'adaptation (retraite anticipée, paiement final de LSPA et aide à l'adaptation) et un dernier volet de développement économique. Dans tous les cas, le Programme reposait sur trois principes ³ :

_

³ « Programme de retrait de permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique », Pêches et Océans Canada, 1998-99

- > Programme volontaire;
- Prioritaire pour les pêcheurs membres du groupe noyau et aux pêcheurs admissibles à LSPA;
- Départ définitif de l'industrie de la pêche.

Chaque volet de MRAIP comptait un ministère ou organisme responsable et était assorti d'une enveloppe budgétaire spécifique. Pour le Québec, le portrait était le suivant :

Volet	Ministère ou organisme	Financement	Financement
	responsable	Québec	global
Retrait de permis	MPO	15M \$	250M \$
Mesures d'adaptation	DRHC	25,5M \$	380M \$
Développement économique	DEC (Québec) - APECA	6,2M \$	100M \$
	TOTAL	46,7M \$	730M \$

Source: Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring Plan-Evaluation Framework, 2000.

Un grand nombre d'intervenants se sont prévalus de ce dernier programme pour quitter l'industrie, en plus grand nombre que dans le cas du programme LSPA. L'espoir d'un rétablissement rapide des stocks, de moins en moins probable, a incité plusieurs personnes à tirer profit de ce dernier programme pour se retirer. Les personnes admissibles à LSPA ont à l'époque surtout fait appel à la mesure de soutien au revenu plutôt que de quitter l'industrie, souvent dans l'espoir de voir les stocks de poisson se reconstituer à court ou moyen terme.⁴

3.2.1 Les retraits de permis

3.2.1.1 Le processus

Les deux programmes de retrait de permis de pêche (LSPA et PRPPFA) ont permis à plusieurs pêcheurs de se retirer de l'industrie. Ces programmes visaient à rationaliser le secteur de la capture de manière importante en diminuant le nombre de spécialistes du poisson de fond. Dans le cas du programme LSPA, un conseil d'adaptation a été mis en

.

⁴ « Évaluation de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique », Rapport final (LSPA/DRHC), mars 1998

place afin d'évaluer les offres de retrait soumises par les détenteurs de permis de pêche. Le comité, après examen des offres selon certains critères spécifiques, statuait sur l'admissibilité de ces dernières. Par la suite, le comité formulait, à l'intention du ministre des Pêches et des Océans, des recommandations quant aux offres à accepter.

Le PRPPFA comprenait, quant à lui, un processus d'enchères inversées, similaire à celui de LSPA. Un comité aviseur, formé de représentants du MPO, du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de membres de l'industrie, examinait les offres des détenteurs de permis en fonction des particularités de chaque entreprise de pêche (engin de pêche, contingent ou historique rattaché au permis). Le comité effectuait ses recommandations au directeur général régional qui détenait le pouvoir décisionnel final.

3.2.1.2 Résultats

Avant l'imposition du premier moratoire, en 1992, il y avait 1297 permis de pêche au poisson de fond dans la région du Québec, alors que ce nombre est passé à 962 en 2000, en baisse de 26 %. Le gouvernement fédéral a procédé au retrait de 150 permis pour la Région, dont 129 dans le cadre du programme PRPPFA. Les 185 autres permis ne sont plus actifs en raison de la retraite anticipée de détenteurs, du retrait pur et simple de permis à la suite de changements à la politique d'émission de permis de pêche de l'Atlantique en 1996 ou par attrition naturelle.

Permis en 1992 ⁵	Nombre t	otal de permis :	1 297	
Permis en 2000	LSPA	PRPPFA	Total	Variation 2000/1992
Retrait de permis	21	129	150	
Retraite anticipée	9	5	14	
Politique de permis	-	-	171	
TOTAL 2000	Noyau: 904	Non noyau: 58	962	- 26 %

_

⁵ Le concept de pêcheur noyau n'existait pas encore en 1992.

L'effort de rationalisation consenti par l'industrie a donc été relativement important au Québec. Des 150 permis de poisson de fond retirés, 18 provenaient de la flottille sous QIT et 132 provenaient de la flottille de pêche compétitive de bateaux de moins de 65 pieds. Compte tenu des contingents rattachés aux permis sous QIT retirés, il est plus aisé, dans un premier temps, d'évaluer la capacité de capture retirée dans cette flottille. En termes absolus, le plus grand effort de rationalisation a été consenti par le Québec à l'intérieur de cette flottille.

Répartition provinciale en % des QIT de morue de la
zone 4T en 2000
Engins mobiles <65 pieds groupe B

Province	QIT détenus	QIT retirés	Part totale	% Retiré
Québec	33.9	17.7	51.6	34.4
N.B.	15.3	10.4	25.7	40.4
N.É.	7.3	7.1	14.4	49.2
î.P.É.	6.5	1.8	8.3	21.9
TOTAL	63.0	37.0	100.0	37.0

Source: MPO, région du Québec et région du Golfe

Cependant en termes relatifs, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont réduit davantage leur capacité de capture que le Québec. La flottille sous QIT de morue de la zone 4T a donc vu un peu plus de 37 % de ses contingents retirés. À titre comparatif, 34 % des contingents des

pêcheurs du Québec ont été retirés dans la zone 4T. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont respectivement retiré 40 %, 49 % et 22 % des leurs. Globalement, les détenteurs de permis sous QIT de la région du Golfe ont vendu près de 48 % de leurs contingents.

Répartition provinciale en % des QIT de plie canadienne de la zone 4T en 2000 Engins mobiles <65 pieds groupe B

Province	QIT détenus	QIT retirés	Part totale	% Retiré
Québec	30.4	8.3	38.8	21.5
N.B.	15.6	11.6	27.2	42.5
N.É.	20.4	2.7	23.1	11.5
î.P.É.	8.4	2.6	11.0	23.8
TOTAL	74.8	25.2	100.0	25.2

Source: MPO, région du Québec et région du Golfe

Concernant la plie canadienne de la zone 4T, un peu plus de 25 % des contingents de la flottille ont été retirés. La part de la flottille du Québec s'établit à 21,5 %, soit sous la moyenne de 25,2 % du Canada Atlantique. Pour leur part, les provinces de la région du Golfe ont vu leurs

détenteurs de QIT vendre près de 28 % de leurs contingents.

Les permis de pêche sous QIT retirés au Québec comprenaient, dans 8 cas sur 18, des contingents dans la zone 4RS-3Pn. Les contingents rattachés à ces permis représentaient près de 10 % du contingent de cette zone pour les détenteurs de QIT basés dans la zone 4ST. Les pêcheurs du Québec détiennent par ailleurs 98,1545 % des QIT de cette catégorie (pêcheurs basés dans la zone 4ST). Il est important de prendre en note que les contingents retirés par le gouvernement fédéral demeurent à la disposition des pêcheurs de la province où le permis et le contingent ont été retirés.

En ce qui a trait à la taille de la flottille de pêche compétitive de la zone 4T, elle est passée de 2 754 à 2 429 détenteurs de permis entre 1992 et 2000, soit une baisse de 12 %.

Permis de pêche compétitive de poisson de fond retirés par province dans la zone 4T

Région	Province	Permis 92	Permis retirés	Autres retraits	Permis 2000	% baisse
Québec	Québec	753	62	130	561	25.50
Golfe	N.B.	744	12	nd	nd	nd
	N.É.	354	13	nd	nd	nd
	Î.P.É.	903	11	nd	nd	nd
	Total Golfe	2001	36	97	1868	6.65
TOTAL 4T		2754	98	227	2429	11.80

Source: MPO, région du Québec et région du Golfe

La majorité des retraits de permis pour les pêches compétitives ont été retirés dans la région du Québec, soit 62 permis sur 98 (63 %). Les 36 permis retirés pour la région du Golfe se divisent presque également entre le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Il faut par contre prendre en note le fait que les flottilles de la région du Golfe comptaient, de façon générale, des unités de pêche plus polyvalentes (détenant majoritairement des permis de homard) que la flottille compétitive du Québec, qui est composée d'un plus grand nombre de spécialistes. Puisque davantage de pêcheurs québécois sont spécialistes de la pêche au poisson de fond, il est possible que certains pêcheurs y aient vu une incitation plus grande à se départir de leurs permis. Les permis catégorisés dans le bloc « autres retraits » comprennent les retraites anticipées des détenteurs de permis de poisson de fond et les retraits de permis induits par des modifications à la Politique d'émission de permis de pêche de l'Atlantique. Pour la région du Golfe, 45 permis s'ajoutent à ceux retirés en raison de la mise en place, en 1993, de la Politique des permis de poisson de fond inactifs (les permis inactifs étaient retirés).

	par pı	rovince	dans la	zone 4R	RS-3Pn		
Compétitifs <65 pieds							
Région	Province	Permis 92	Permis retirés	Autres retraits	Permis 2000	% baisse	
Québec	Québec	481	70	55	356	26.0	
Terre-Neuve	T.N.	2122	605	393	1124	47.0	
TOTAL 4RS-3Pn		2603	675	448	1480	43.1	

Dans la zone 4RS-3Pn, 70 permis ont été retirés dans la région du Québec, dont 67 dans le cadre du programme MRAIP. Le programme de retraite anticipée a retiré 10 pêcheurs, dont 4 dans le cadre de MRAIP, et 45 permis ont été retirés en

raison de non renouvellement, annulation ou attrition naturelle. Globalement, 26 % des permis de la région ont été retirés entre 1992 et 2000. En comparaison, la région de Terre-Neuve a retiré 47 % de ses permis pour cette zone. Pour l'ensemble de la zone 4RS-3Pn, 43 % des permis ont été retirés, soit 1 123 permis au total.

À titre indicatif, on peut constater que les débarquements totaux moyens rattachés aux permis de pêche compétitive retirés représentaient 12,4 % des débarquements moyens de poisson de fond des engins fixes de moins de 65 pieds de la région du Québec pour la période comprise entre 1986 et 1992. Cette proportion est de 9,7 % pour la Gaspésie, de 14,3 % pour la Côte-Nord et de 25,6 % pour les Îles-de-la-Madeleine.

3.2.2 Les mesures d'adaptation

Les mesures d'adaptation, administrées par DRHC, comprenaient, dans le cas du programme MRAIP, trois options pour les travailleurs: paiement forfaitaire final, retraite anticipée et mesures d'adaptation.

Le paiement forfaitaire final était réservé aux clients admissibles à LSPA, et était équivalent aux prestations que les clients auraient reçues si le programme avait continué jusqu'à la date prévue, en 2001. Les détenteurs de permis ou les travailleurs d'usine admissibles à LSPA pouvaient opter pour la retraite anticipée s'ils étaient âgés de 55 à 64 ans le 31 décembre 1998. Les mesures d'ajustement devaient faire en sorte de donner aux

travailleurs touchés par la fermeture des diverses pêches au poisson de fond, les outils et les ressources nécessaires pour quitter l'industrie de la pêche, obtenir et garder un emploi dans un autre secteur d'activité.

Toutes ces mesures étaient une continuité de ce que la clientèle avait connu sous le programme LSPA, sauf dans le cas du paiement forfaitaire final, nécessaire dans la mesure où LSPA a été interrompu en 1998 plutôt qu'en 2001 comme prévu.

Pour les programmes LSPA et MRAIP, le tableau suivant montre que 63 % des travailleurs ayant opté pour une retraite anticipée provenaient de la région de Terre-Neuve. Suivent ensuite la Nouvelle-Écosse avec 15 % et le Québec avec 13 %. Dans le cas du Québec, il existait déjà avant les moratoires, un programme d'incitatifs à une retraite anticipée, ce qui pourrait expliquer la participation moindre. Les travailleurs ont choisi cette option respectivement dans 5 % et 4 % des cas pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Retraite anticipée

Programme LSPA							
	Pêcheurs et aides-pêcheurs	Travailleurs d'usine					
Île-du-Prince-Édouard	1	43					
Nouvelle-Écosse	66	49					
Québec	17	110					
	Programme MRAIP						
Terre-Neuve	384	939					
Île-du-Prince-Édouard	0	40					
Nouvelle-Écosse	72	118					
Nouveau-Brunswick	8	100					
Québec	17	126					
Sous-total	565	1525					
TOTAL	TOTAL 2090						

Source : DRHC

3.2.3 Mesures de développement économique

Ce volet du programme MRAIP se retrouvait aussi dans le cadre du programme LSPA en 1995. Les interventions se faisaient via le programme FSQC (Fonds Spécial Québec Côtier), qui sous LSPA comprenait une enveloppe de 12,9 millions \$. Le MRAIP est

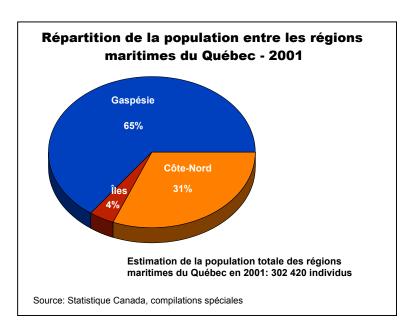
venu y ajouter 6,2M \$. Le FSQC constitue donc un programme de développement économique continu depuis sa création en 1995.

Au départ, le programme était administré par le BFDR(Q), puis par son successeur, Développement économique Canada (DEC). Deux autres ministères furent mis à contribution afin de siéger au comité directeur du programme : DRHC et le MPO. Les SADC (Société d'Aide au Développement des Collectivités) régionales du Québec maritime étaient appelées à siéger sur le comité de coordination dont le mandat était de formuler des recommandations au comité directeur. Le comité directeur devait faire en sorte que les retombées économiques du programme dans les communautés côtières affectées par la crise du poisson de fond soient maximisées.

En mars 2002, la quasi totalité des fonds a été utilisée dans le cadre de 421 projets de développement ou de soutien au développement économique.

4. IMPACT ÉCONOMIQUE ACTUEL DE L'INDUSTRIE DES PÊCHES AU QUÉBEC

4.1 DÉMOGRAPHIE



En 2001, la population des trois principales régions maritimes du Ouébec totalise environ 302 420 personnes, soit 4,2 % de l'ensemble de la population québécoise. À elle seule, la population de la Gaspésie représente 65 % de la population des régions maritimes du Québec.

Entre 1996 et 2001, la population a connu une baisse dans chacune des régions maritimes, soit de 4 % en Gaspésie, 3 % sur la Côte-Nord et 6 % aux Îles, et ce comparativement à une hausse de la population québécoise de 2 % durant la même période. Entre 1991 et 1996, la population a également baissé dans chacune des régions maritimes du Québec, mais dans une proportion moindre qu'entre 1996 et 2001, soit 1 % en Gaspésie, 2 % aux Îles et aucune variation significative sur la Côte-Nord, et ce comparativement à une hausse de la population québécoise de l'ordre de 2 % durant cette période.

Les données utilisées dans cette section font souvent référence à 1991 et 1996. Ces années correspondent aux derniers recensements pour lesquels des statistiques sont disponibles.

Variation démographique, régions maritimes et ensemble du Québec

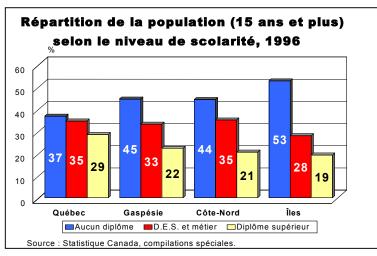
	Gaspésie	Côte-Nord	Îles	Québec
Var. 1991/1986	-4 %	-1 %	-4 %	+6 %
Var. 1996/1991	-1 %	0 %	-2 %	+2 %
Var. 2001/1996	-4 %	-3 %	-6 %	+2 %

Source: Statistique Canada, compilations spéciales.

Les principales raisons expliquant cette baisse démographique dans les régions maritimes du Québec se résument à l'exode des jeunes vers les grands centres urbains, au faible taux de natalité et à une population fortement vieillissante au sein de ces régions.

4.2 SCOLARISATION

Dans l'ensemble, la population des régions maritimes présente un niveau de scolarisation inférieur à la moyenne du Québec. La proportion d'individus âgés de 15 ans et plus ne détenant aucun diplôme académique est de 45 % en Gaspésie, 44 % sur la Côte-Nord, 53 % aux Îles, alors qu'elle est de 37 % pour l'ensemble du Québec. Quant aux individus titulaires d'un diplôme d'études supérieures, la proportion est de 22 % en Gaspésie, 21 % sur la Côte-Nord, 19 % aux Îles comparativement à 29 % pour l'ensemble du Québec.



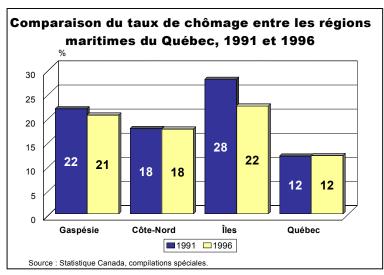
Entre 1991 et 1996, le niveau de scolarisation s'est amélioré en Gaspésie, sur la Côte-Nord et aux Îles, tout comme pour l'ensemble du Québec. Le nombre d'individus ne détenant pas de diplôme académique a baissé légèrement, tandis

que le nombre d'individus ayant un diplôme d'études supérieures a enregistré une légère hausse.

4.3 TAUX D'ACTIVITÉ ET TAUX DE CHÔMAGE

Le taux d'activité en 1996 était de 56 % en Gaspésie, 63 % sur la Côte-Nord et 63 % aux Îles. À l'exception de la Gaspésie dont le taux d'activité était inférieur à la moyenne québécoise, la Côte-Nord et les Îles détenaient un taux d'activité qui dépassait légèrement la moyenne québécoise de 62 %. Mentionnons toutefois que le taux d'activité comprend toutes les personnes qui occupent un emploi, de même que toutes celles en chômage. Conséquemment, cela ne nous permet pas d'affirmer que la proportion d'individus sur le marché du travail aux Îles et sur la Côte-Nord est équivalente à la moyenne québécoise.

En effet, le taux de chômage était en 1996 de 21 % en Gaspésie, 18 % sur la Côte-Nord, 22 % aux Îles, soit un peu moins que le double de la moyenne québécoise de 12 %. En se référant à la définition même du taux d'activité (voir lexique), on peut en déduire que le taux d'emploi en Gaspésie, sur la Côte-Nord et aux Îles était nettement inférieur à la moyenne québécoise en 1996.



Mentionnons de plus qu'entre 1991 et 1996, le chômage taux de demeuré assez stable en Gaspésie, sur la Côte-Nord pour l'ensemble du Ouébec. De toutes les régions maritimes, il n'y a qu'aux Îles où le taux de chômage a enregistré une

baisse importante entre 1991 et 1996, passant de 28 % à 22 %.

4.4 LES SOURCES DE REVENUS

En 1996, les populations de la Gaspésie et des Îles bénéficiaient d'un revenu total moyen de 24 129 \$ et de 24 121 \$ respectivement, soit moins que le revenu total moyen des populations de la Côte-Nord de 28 703 \$ et de l'ensemble du Québec de 27 123 \$. Entre 1991 et 1996, le revenu total moyen s'est accru substantiellement dans toutes les régions maritimes du Québec et ce, tout comme pour l'ensemble du Québec (tableau 1).

<u>TABLEAU 1</u>
Ventilation du revenu selon la source pour l'ensemble des particuliers, 1991 et 1996

	Gaspésie		Côte-Nord		Îles		Québec	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Revenu total moyen	18 784\$	24 129\$	22 638\$	28 703\$	18 562\$	24 121\$	22 391\$	27 123\$
Var. du revenu 96/91	+29 %		+27 %		+30 %		+21 %	
Sources du revenu total								
moyen								
Revenu d'emploi	77 %	85 %	86 %	90 %	73 %	77 %	87 %	92 %
Paiements de transferts	23 %	15 %	14 %	10 %	27 %	23 %	13 %	8 %
Sources des transferts								
Assurance-emploi	36 %	63 %	38 %	62 %	58 %	78 %	25 %	45 %
Autres	64 %	37 %	62 %	38 %	42 %	22 %	75 %	55 %

Source : Statistique Canada, compilations spéciales.

En 1996, les pêcheurs de chaque région maritime du Québec (voir tableau 2) bénéficiaient d'un revenu total moyen supérieur à celui de l'ensemble de la population de leur région respective de même que pour l'ensemble du Québec (voir tableau 1). Les pêcheurs de la Gaspésie, des Îles et de la Côte-Nord gagnaient un revenu total moyen de 27 512 \$, 29 383 \$ et 30 087 \$ respectivement. Entre 1991 et 1996, le revenu total moyen des pêcheurs a augmenté dans toutes les régions maritimes du Québec : 53 % en Gaspésie, 50 % sur la Côte-Nord et 55 % aux Îles (voir tableau 2). Le revenu total moyen relativement élevé de la Côte-Nord s'explique par le revenu total moyen élevé en Haute et Moyenne Côte-Nord, à l'opposé de celui de la Basse-Côte-Nord.

TABLEAU 2

Ventilation du revenu selon la source
pour le secteur primaire de l'industrie des pêches, 1991 et 1996

	Gaspésie		Côte-Nord		Îles	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Revenu total moyen	17 979 \$	27 512 \$	20 042 \$	30 087 \$	18 969 \$	29 383 \$
Var. du revenu 96/91	+53 %		+50 %		+55 %	
Sources du revenu total						
moyen						
Revenu d'emploi	62 %	69 %	63 %	71 %	60 %	65 %
Paiements de transferts	38 %	31 %	37 %	29 %	40 %	35 %
Sources des transferts						
Assurance-emploi	84 %	71 %	82 %	76 %	89 %	85 %
Autres	16 %	29 %	18 %	24 %	11 %	15 %

Source: Statistique Canada, compilations spéciales.

En 1996, les travailleurs du secteur secondaire de l'industrie des pêches (voir tableau 3) bénéficiaient d'un revenu total moyen largement inférieur à celui de la moyenne de la population de leur région respective (voir tableau 1). En 1996, le revenu total moyen des pêcheurs de la Côte-Nord, des Îles et de la Gaspésie était respectivement de 15 309 \$, 17 762 \$ et 19 138 \$. Entre 1991 et 1996, le revenu total moyen des travailleurs du secteur secondaire de l'industrie des pêches a augmenté de façon importante en Gaspésie et sur la Côte-Nord et a baissé aux Îles : 22 % en Gaspésie, 40 % sur la Côte-Nord et -2 % aux Îles (voir tableau 3). Dans ce dernier cas, on peut penser que l'impact de la fermeture de Madelipêche, à la suite du moratoire sur la pêche au sébaste, serait très important. Cette usine fonctionnait pratiquement à longueur d'année.

TABLEAU 3

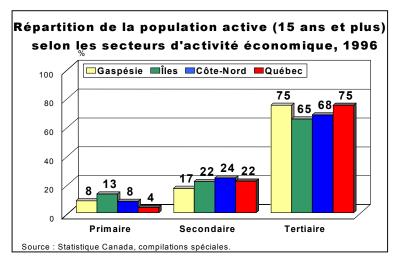
Ventilation du revenu selon la source
pour le secteur secondaire de l'industrie des pêches, 1991 et 1996

	Gaspésie		Côte-Nord		Îles	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Revenu total moyen	15 756 \$	19 138 \$	10 973 \$	15 309 \$	18 149 \$	17 762 \$
Var. du revenu 96/91	+22 %		+40 %		-2 %	
Sources du revenu total						
moyen						
Revenu d'emploi	60 %	62 %	59 %	62 %	65 %	55 %
Paiements de transferts	40 %	38 %	41 %	38 %	35 %	45 %
Sources des transferts						
Assurance-emploi	84 %	80 %	86 %	82 %	90 %	79 %
Autres	16 %	20 %	14 %	18 %	10 %	21 %

Source: Statistique Canada, compilations spéciales.

Une partie importante du revenu total moyen des travailleurs du secteur secondaire de l'industrie des pêches provenait des paiements de transferts en 1996. À l'exception de la Gaspésie et de la Côte-Nord où la proportion des paiements de transferts a légèrement diminué entre 1991 et 1996, on constate qu'aux Îles, elle a connu une augmentation importante entre 1991 et 1996 (voir tableau 3).

4.5 LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

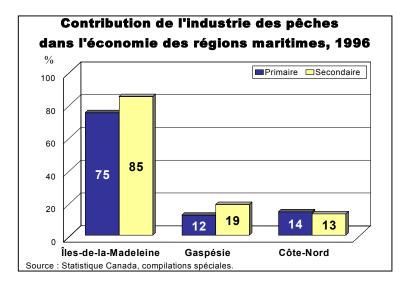


À l'instar de l'ensemble du Québec, une partie importante des emplois dans les régions maritimes du Québec se retrouve dans le secteur tertiaire. Le secteur secondaire vient au second rang de la création d'emplois dans les régions

maritimes, avec des parts d'emplois très comparables à la moyenne du Québec. Quant au secteur primaire, les régions maritimes y génèrent une part relativement importante

d'emplois par rapport à la moyenne québécoise : 8 % en Gaspésie et sur la Côte-Nord, 13 % aux Îles et 4 % pour l'ensemble du Québec. Les secteurs primaire et secondaire aux Îles se concentrent presque exclusivement dans le secteur des pêches. L'industrie des pêches génère respectivement 75 % et 85 % des emplois des secteurs primaire et secondaire. Le secteur secondaire bénéficie également d'une centaine d'emplois grâce à l'exploitation des gisements de sel. Quant au secteur tertiaire, outre les services publics, l'industrie touristique joue un rôle clé au sein de ce secteur de l'économie madelinienne.

Les secteurs primaire et secondaire occupent une place prépondérante au sein de l'économie gaspésienne, se concentrant principalement sur l'exploitation et la transformation des ressources forestières, halieutiques et agricoles. À elle seule, l'industrie de la pêche est responsable de 12 % et 19 % des emplois des secteurs primaire et secondaire respectivement. Les services publics et l'industrie touristique constituent les deux principales activités économiques du secteur tertiaire.



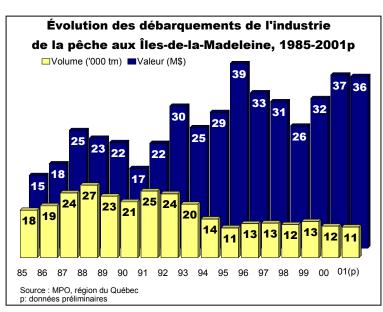
Tout comme la Gaspésie, la Côte-Nord est une région qui s'est développée autour de l'exploitation des ressources naturelles et de leur première transformation. L'exploitation de la forêt et du soussol, l'hydroélectricité, la fabrication du papier et de l'aluminium et la pêche sont

à la base de son économie primaire et secondaire. L'industrie des pêches contribue au marché de l'emploi des secteurs primaire et secondaire dans des proportions de 14 % et 13 % respectivement. Depuis une dizaine d'années, le tourisme a accru sa présence au sein du secteur tertiaire, notamment en offrant un produit touristique auprès de vacanciers en quête d'écotourisme et de patrimoine naturel. L'industrie des pêches est le moteur de

l'économie de la Basse-Côte-Nord, où le secteur des pêches contribue pour 90 % et 97 % respectivement des emplois dans les secteurs primaire et secondaire.

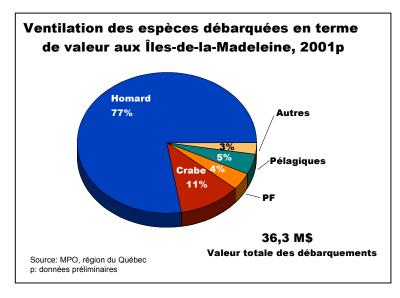
4.6 L'INDUSTRIE DES PÊCHES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

4.6.1 Le secteur primaire



La valeur des débarquements aux Îles-de-la-Madeleine s'est maintenue à un niveau relativement élevé depuis les dernières années, surtout à cause de la pêche au homard. Quant aux volumes débarqués, ils ont connu une forte baisse au début des années 90 en raison du moratoire sur la

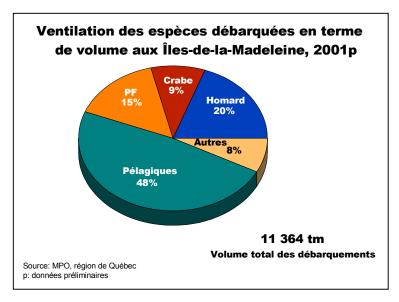
pêche au poisson de fond. Avant 1994, le sébaste était pêché en grande quantité et contribuait bon an mal an à 50 % de toutes les captures madeliniennes.



Les données préliminaires de 2001 indiquent que le homard figure au 1^{er} rang des captures madeliniennes avec 77 % de la valeur totale, soit 28M \$. Le homard des Îles compte pour près de 65 % de la valeur totale des débarquements québécois de homard.

Le 2^e rang est occupé par le crabe des neiges dont la valeur des débarquements aux Îles était estimée à 4,1M \$ en 2001, soit 11 % du total. La valeur globale préliminaire des débarquements de 2001 est estimée à 36,3M \$, ce qui constitue la troisième meilleure année des 15 dernières années.

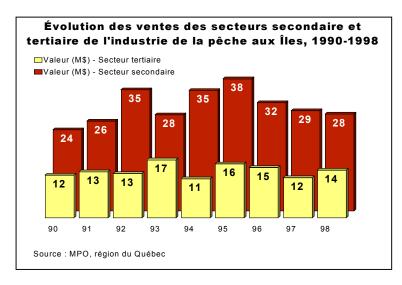
Le poisson de fond et les poissons pélagiques représentent respectivement 4 % et 5 % de la valeur totale des débarquements aux Îles. Le poisson de fond constituait en moyenne 27 % de la valeur des débarquements entre 1990 à 1992. Quant à la valeur des captures de poissons pélagiques, comparativement à 2000, elle a enregistré une hausse significative d'environ 25 % attribuable à la hausse des captures de maquereau. En 2001, les stocks de maquereau ont été plus abondants et cela combiné à la présence d'un plus grand nombre de maquereaux de taille commerciale.



Les poissons pélagiques occupent le 1^{er} rang des espèces débarquées aux Îles avec une part de 48 % du volume total. Une importante part des captures de poissons pélagiques est utilisée comme appât pour la pêche au homard et celle du crabe.

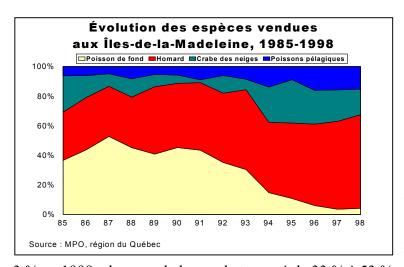
Le homard et le poisson de fond occupent respectivement les 2^e et 3^e rangs avec respectivement 20 % et 15 % des volumes débarqués aux Îles. Notons que le poisson de fond constituait en moyenne 73 % des débarquements aux Îles entre 1990 et 1992. Le crabe des neiges arrive au 4^e rang avec 9 % des volumes débarqués aux Îles. Dans la catégorie « Autres », le crabe commun se distingue à ce chapitre avec des débarquements de l'ordre de 621 tm en 2001.

4.6.2 Les secteurs secondaire et tertiaire



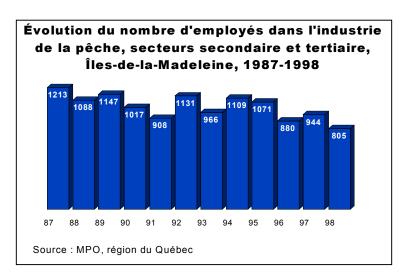
Malgré le moratoire sur la pêche au poisson de fond, les ventes de produits marins par les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire (voir définitions dans le lexique) sont à un niveau comparable à ce que l'on observait il y a près d'une dizaine d'années. Les

ventes totales ont atteint un sommet en 1995 alors qu'elles étaient évaluées à 54M \$. En 1998, ce chiffre était de 42M \$, dont 28M \$ par le secteur secondaire et 14M \$ par le secteur tertiaire. Ainsi, les ventes de produits marins des Îles-de-la-Madeleine représentent 22 % du total des régions maritimes du Québec.



Depuis la fin des années 1980 et plus particulièrement depuis 1993, la part des différentes espèces dans les ventes a considérablement changé. La part du poisson de fond a substantiellement diminué, passant de 52 % en 1987 à

3 % en 1998, alors que le homard est passé de 33 % à 53 % au cours de la même période.

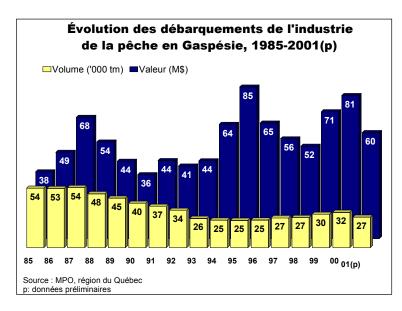


En 1998. les secteurs secondaire et tertiaire de l'industrie de la pêche employaient environ 805 personnes aux Îles-de-la-Madeleine, dont 579 dans le secteur secondaire et 226 dans le secteur tertiaire. On diminution constate une d'environ 400 employés

dans ces deux secteurs de la pêche depuis 1987, année où l'on comptait 1 213 travailleurs. Il est à noter que ces chiffres représentent le nombre maximum d'employés et que la majorité de ces emplois sont saisonniers.

4.7 L'INDUSTRIE DES PÊCHES DE LA GASPÉSIE

4.7.1 Le secteur primaire

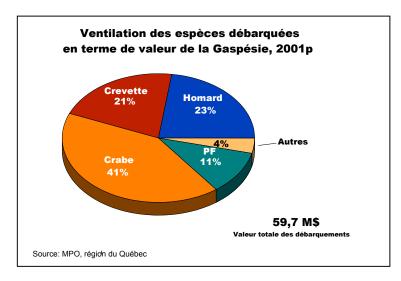


En Gaspésie, les volumes débarqués ont subi une importance baisse au début des années 90 en raison du moratoire sur le poisson de fond, mais la tendance a été renversée depuis 1996 par les prises de crevette. Toutefois, l'année 2001 a enregistré un recul matière de volume

débarquements, soit de 16 % par rapport à 2000. La grève des crevettiers explique en grande partie cette baisse marquée du volume des captures en 2001. En termes de valeur,

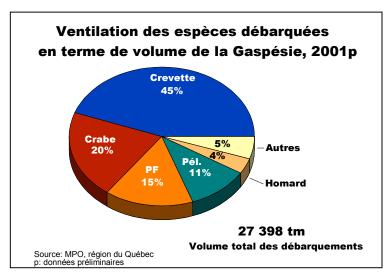
cette baisse a été beaucoup plus importante, soit de 26 %, conséquence de la diminution des captures de crevette et d'une baisse du prix de ce crustacé sur les marchés.

L'augmentation de la valeur des captures entre 1998 et 2000 s'explique en partie par l'augmentation des captures de crevette. Une augmentation des contingents alloués pour la pêche à la crevette combinée à un prix au débarquement favorable expliquent cette augmentation. La performance de la valeur des débarquements est également attribuable au crabe des neiges qui a vu son prix au débarquement grimper substantiellement au cours des dernières années.



Le crabe des neiges occupe le 1^{er} rang de la valeur des débarquements en Gaspésie avec près du tiers des captures, soit 41 %. Le homard vient au 2^e rang, représentant près du quart de la valeur des débarquements avec 23 % des captures totales. La crevette et le

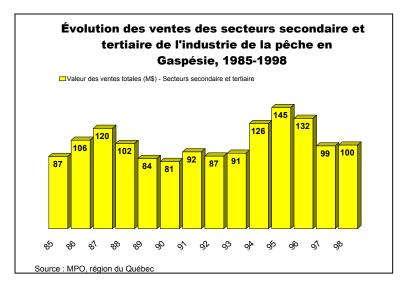
poisson de fond occupent les 3^e et 4e rangs avec respectivement 21 % et 11 % de la valeur totale des débarquements. Le poisson de fond représentait en moyenne 37 % de la valeur des débarquements entre 1990 et 1992 en Gaspésie, soit avant le moratoire sur la pêche du poisson de fond.



La crevette représente la première espèce débarquée en termes de volume avec près de la moitié (45 %) du volume total des captures en Gaspésie, soit 12 201 tm. Le crabe des neiges et poisson de fond sont également des espèces importantes avec des

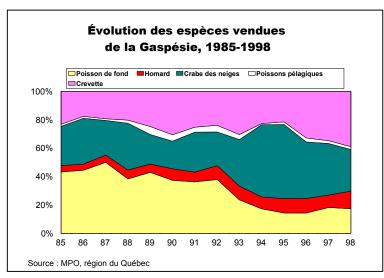
captures de l'ordre de 5 609 et 4 200 tm. Les poissons pélagiques arrivent au 4^e rang du volume total des débarquements en Gaspésie avec 3 023 tm. Le homard occupe le 5^e rang avec une part de 4 %, soit 1 027 tm. Dans la catégorie «Autres», on retrouve principalement des captures de crabe commun et de pétoncle, avec un volume des débarquements de 761 tm et de 336 tm respectivement.

4.7.2 Les secteurs secondaire et tertiaire



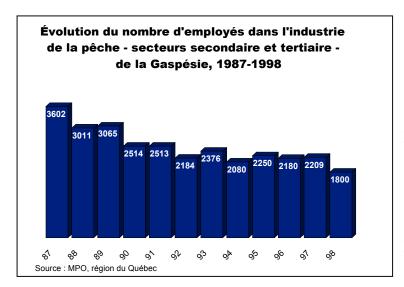
Malgré le moratoire sur la pêche au poisson de fond, de produits ventes marins par les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire (voir définitions dans le lexique) n'ont pas diminué en Gaspésie. Les ventes ont atteint un sommet 1995 qu'elles alors en

étaient évaluées à 145M \$. En 1998, ce chiffre était de 100M \$. Cela représente 53 % du total des régions maritimes du Québec.



Depuis la fin des années 1980 et plus particulièrement depuis 1992, la part des différentes espèces dans les ventes a considérablement changé. La part du poisson de fond a substantiellement diminué, passant de 46 % en 1987 à 17 % en 1998, alors que la part du crabe des

neige, du homard ainsi que de la crevette est passée de 52 % à 81 % au cours de la même période.

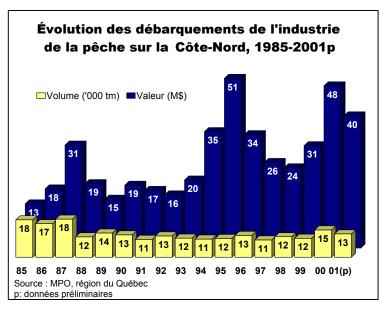


1998. En les secteurs secondaire et tertiaire de l'industrie de la pêche employaient environ 1800 personnes en Gaspésie, dont 1509 dans le secteur secondaire et 294 dans le secteur tertiaire. La région a perdu plus de la moitié des emplois dans les secteurs

secondaire et tertiaire depuis 1987, soit 1802. Il est à noter que ces chiffres représentent le nombre maximum d'employés et que la majorité de ces emplois sont saisonniers.

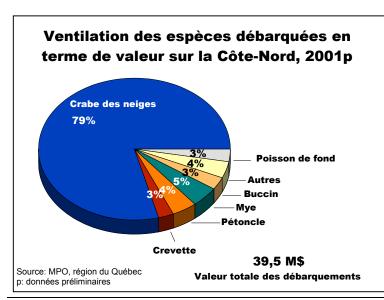
4.8 L'INDUSTRIE DES PÊCHES SUR LA CÔTE-NORD

4.8.1 Le secteur primaire



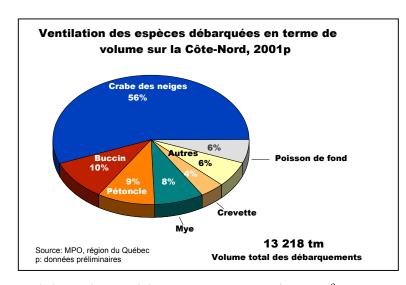
Depuis la fin des années 80, le volume des débarquements est demeuré stable, variant entre 11 000 et 13 000 tm, à l'exception de 2000 où il a totalisé 15 tm. La saison 2001 a enregistré une baisse du volume des débarquements par rapport à 2000 et ce, en raison de la baisse importante des débarque-

ments de crevette. En termes de valeur, cette baisse s'est manifestée de façon plus marquée, en raison non seulement de la baisse des débarquements de crevette mais aussi de la baisse du prix du crabe des neiges. Notons que la valeur des débarquements sur la Côte-Nord s'est maintenue à un niveau relativement élevé au cours des dernières années et ce, en raison des débarquements de crabe qui est de loin la principale espèce capturée sur la Côte-Nord.



Le crabe des neiges figure au 1^{er} rang de la valeur des captures de la Côte-Nord en 2001 avec une part de 79 % de la valeur totale, soit 31M \$. La mye occupe le 2^e rang avec 5 % de la valeur débarquée sur la Côte-Nord. D'ailleurs, la presque totalité

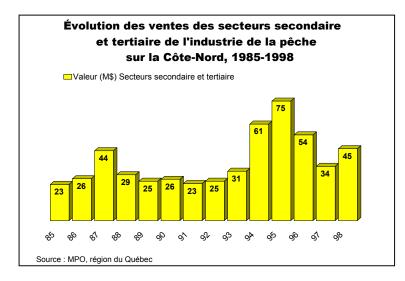
(98 %) des captures de mye au Québec est effectuée sur la Côte-Nord. Le pétoncle arrive au 3^e rang avec une valeur des débarquements de 1,7M \$. Le buccin, le poisson de fond et la crevette suivent avec respectivement 1,1M \$, 1M \$ et 1M \$. Les captures québécoises de buccin sont principalement effectuées sur la Côte-Nord, soit 88 % de la valeur des débarquements totaux du Québec. En ce qui a trait au poisson de fond, ils comptaient en moyenne pour 12 % de la valeur des débarquements de la Côte-Nord entre 1990 et 1992.



Le crabe des neiges occupe le 1^{er} rang des espèces débarquées en 2001 sur la Côte-Nord avec une part de 56 % du volume total. Le buccin et le pétoncle viennent aux 2^e et 3^e rangs des espèces capturées en termes de volume, avec des parts de 10 % et de 9 % du

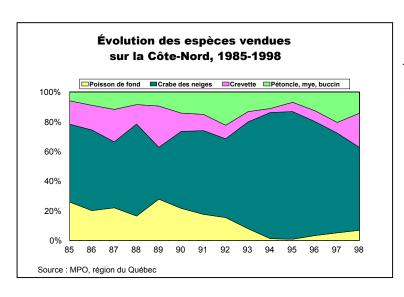
total des volumes débarqués. La mye arrive au 4^e rang, avec une part du volume capturé de 8 %. Le poisson de fond occupe le 5^e rang avec des débarquements de 761 tm et la crevette avec un volume total de 542 tm. Lors des années précédentes, la crevette occupait habituellement le 2^e rang. Notons que le poisson de fond constituait 24 % des débarquements sur la Côte-Nord en moyenne de 1990 à 1992.

4.8.2 Les secteurs secondaire et tertiaire



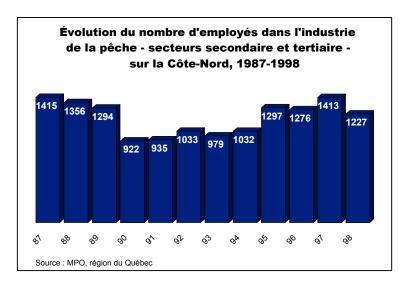
Malgré le moratoire sur la pêche au poisson de fond, produits ventes de marins par les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire (voir définitions dans le lexique) n'ont pas diminué sur la Côte-Nord. Les ventes ont atteint un sommet en 1995

qu'elles étaient évaluées à 75M \$. En 1998, ce chiffre était de 45M \$. Cela représente 24 % du total des régions maritimes du Québec.



Le poisson de fond n'a jamais occupé une place prédominante dans l'industrie secondaire et tertiaire de la Côte-Nord. C'est plutôt le crabe des neiges qui est l'espèce dont les entreprises des secteurs de la transformation tirent la majeure partie de leurs

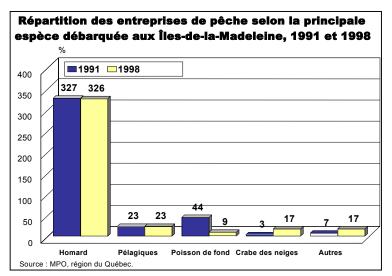
revenus. Malgré tout, depuis la fin des années 1980, la part des différentes espèces dans les ventes a considérablement changé. La part du poisson de fond a substantiellement diminué, passant de 20 % en 1987 à 3 % en 1998, alors que celle du crabe des neiges est passée de 41 % à 55 % au cours de la même période.



En 1998. les secteurs secondaire et tertiaire de l'industrie de la pêche employaient environ 1227 personnes en Côte-Nord, dont 958 dans le secteur secondaire et 269 dans le secteur tertiaire. On enregistré une diminution d'environ 500 emplovés

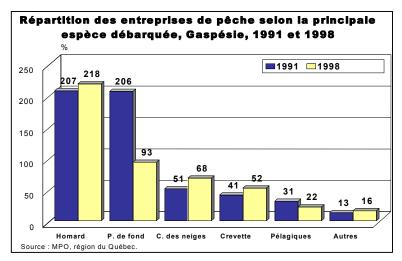
dans ces deux secteurs de la pêche entre 1987 et 1991. Depuis, le nombre d'employés a progressivement augmenté jusqu'à atteindre un niveau d'emploi très proche de ce qu'on observait à la fin des années 80. Il est à noter que ces chiffres représentent le nombre maximum d'employés et que la majorité de ces emplois sont saisonniers.

4.9 LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE SECTEUR PRIMAIRE DE L'INDUSTRIE DES PÊCHES



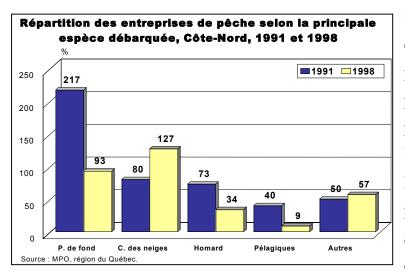
Les pêcheurs de homard représentent la très grande majorité des intervenants du secteur primaire aux Îles, avec une proportion de 86 % de l'ensemble de l'effectif des pêcheurs. Sur un total de 392 entreprises en 1998, on retrouve 326 homardiers, soit 83 %. Entre 1991 et

1998, le nombre de homardiers est demeuré stable, alors que le nombre des pêcheurs de poisson de fond a chuté, passant de 44 à 9. Durant la même période, le nombre de crabiers a quintuplé, passant de 3 à 17 pêcheurs.



En Gaspésie, les pêcheurs de homard constituent la majorité des entreprises de pêches de la région, soit 47 % du total des pêcheurs. Les pêcheurs de poisson de fond arrivent au second rang. Toutefois, entre 1991 et 1998, leur nombre a

littéralement chuté, passant de 206 à 93, soit une baisse de 55 %. Les crabiers et les crevettiers occupent les 3^e et 4^e rangs de la répartition des entreprises de pêche avec respectivement 68 et 52 pêcheurs. Autant les crabiers que les crevettiers ont vu leur nombre augmenter entre 1991 et 1998.



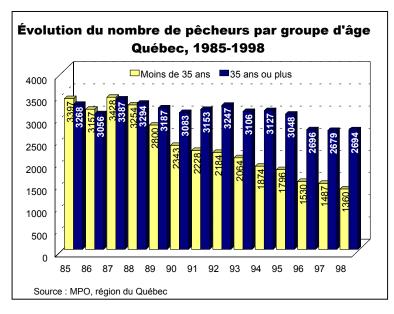
Sur la Côte-Nord, les crabiers représentent le principal groupe de pêcheurs avec une 40 % proportion de l'ensemble des pêcheurs. Bien que le nombre de pêcheurs de poisson de fond ait connu une forte baisse entre 1991 et 1998, ces

derniers représentent le deuxième groupe en importance avec 93 pêcheurs, soit 29 % du total, malgré une forte baisse de 57 % depuis 1991.

4.10 L'ÂGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE SECTEUR PRIMAIRE DE L'INDUSTRIE DES PÊCHES

Il se produit un ajustement structurel du capital humain dans le secteur des pêches dans les trois régions maritimes du Québec. Le nombre de pêcheurs (incluant les aidespêcheurs) de moins de 35 ans est en constante diminution depuis le début des années 90 aux Îles et en Gaspésie. On constate le même phénomène sur la Côte-Nord depuis les milieu des années 80, avec cependant une légère augmentation en 94 et 95, pour ensuite diminuer à nouveau jusqu'en 1998.

Aux Îles, la proportion de pêcheurs âgés de plus de 35 ans se fait de plus en plus importante. Ce segment représentait 64 % de tous les pêcheurs en 1998, alors que dix ans auparavant, cette proportion était de 48 %.



En Gaspésie, le nombre de pêcheurs âgés de 35 ans et plus s'est maintenu entre 1985 et 1993, alors qu'il a enregistré une baisse entre 1993 et 1995 pour demeurer stable par la suite. Tout comme aux Îles, on assiste en Gaspésie à un vieillissement des pêcheurs. En 1985, les pêcheurs âgés

de 35 ans et plus représentaient 48 % de l'effectif total, alors qu'en 1998, cette proportion était de 69 %.

Sur la Côte-Nord, le nombre de pêcheurs âgés de 35 ans et plus a littéralement chuté, passant de 235 à 72. Tout comme aux Îles et en Gaspésie, l'effectif est également vieillissant. En effet, la proportion de pêcheurs âgés de 35 ans et plus est passée, entre

1985 et 1998, de 54 % à 63 % respectivement. À long terme, ce phénomène de vieillissement des effectifs humains dans le secteur primaire de l'industrie des pêches contribuera au problème de la relève.

4.11 L'ÉTUDE DE L'ISQ

La Direction des politiques et de l'économique de la région du Québec a demandé à l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) de réaliser une étude d'impact économique de l'industrie de la pêche au Québec.

À partir des données fournies par le MPO pour l'année 1998, l'ISQ a présenté, dans son étude, les effets directs et indirects sur la main-d'œuvre, les salaires, la valeur ajoutée et les exportations. L'étude comprend aussi une estimation des recettes fiscales et parafiscales induites par les activités de l'industrie.

Les résultats des travaux de l'ISQ démontrent que l'industrie de la pêche générait, sur la base des données recueillies, des retombées annuelles de 525,2 millions \$, nettes de subventions. L'industrie de la pêche génèrerait en outre 11 325 années-personnes (salariés et autres). Il s'agit de la main-d'œuvre directe et indirecte induite par les activités de l'industrie. On peut voir en résumé sur le tableau suivant les résultats de la simulation sur les principales variables de l' « Étude d'impact économique pour le Québec de l'industrie de la pêche ».

Total des dépenses par simulation	Type de simu- lation	Impact sur les variables de production et les importations					
		.1,		Importations			
			Valeur ajoutée au coût des facteurs			Taxes indirectes	
			Salaires et gages avant impôts	Revenu net des entreprises individuelles	Autres revenus bruts avant impôts		
525 180	Α	11 194	203 307	3 011	175 279	4 761	132 267

Note : Le type de simulation se réfère à la façon dont les dépenses simulées ont été prises en compte dans le modèle intersectoriel. Le type A se réfère à des simulations de dépenses dans des secteurs de la demande finale.

5. COMMUNAUTÉS PARTICULIÈREMENT AFFECTÉES PAR LA CRISE DU POISSON DE FOND

Le chapitre précédent démontre que l'ensemble des régions maritimes ont été touchées par la chute des stocks de poisson de fond. Cependant, certaines communautés ont été plus particulièrement affectées, dans la mesure où elles étaient économiquement très dépendantes de la pêche et de la transformation du poisson de fond.

Dans la majorité des cas, les communautés comptant beaucoup de pêcheurs de poisson de fond transformaient aussi ces captures sur leur territoire. Ainsi, les travailleurs d'usine provenaient aussi de la même communauté. Pour plusieurs de ces communautés, les moratoires sur les pêches à la morue et au sébaste ont privé de revenus les pêcheurs, leurs familles ainsi que les travailleurs d'usine.

En outre, l'analyse démontre que les programmes de rationalisation mis en place au cours des dernières années ont retiré un certain nombre de travailleurs de l'industrie, tant dans le secteur primaire que dans les secteurs secondaire et tertiaire. Les communautés dépendantes du poisson de fond ont donc vu le nombre de personnes tirant un revenu de cette ressource diminuer considérablement.

Le tableau suivant illustre cette situation. En effet, par exemple, la municipalité de Newport, dans le sud de la Gaspésie, a été très durement touchée. Il en va de même pour la municipalité de Havre-Aubert, aux Îles-de-la-Madeleine, et des villages compris entre Old Fort et Blanc-Sablon sur la Basse Côte-Nord.

Volumes moyens débarqués associés aux permis retirés et volumes globaux moyens débarqués par secteur, 1986-1992

Secteur	Municipalité	Permis retirés	% sectoriel	Déb. Associés (kg)	% sectoriel	Déb. Globaux (kg)	% déb. Retiré	Valeur des retraits
Gaspésie								
	Newport	12	21%	3 632 900	61%			3 119 435.00 \$
	Autres	44		2 305 369				
	Total Gaspésie	56		5 938 269		27 183 000	21.8	8 987 446.00 \$
Îles-de-la-Mad	eleine							
	Havre-Aubert	17	71%	278 489	74%			1 923 849.00 \$
	Autres	7		95 839				
	Total Îles	24		374 328		17 205 000	2.2	2 365 349.00 \$
Côte-Nord								
	Old Fort à Blanc Sablon	45	64%	241 596	50%			3 830 238.00 \$
	Autres	25		245 265				
	Total Côte- Nord	70		486 861		4 670 000	10.4	5 751 219.00 \$
Région du Québec		150		6 799 458		49 058 000	13.9	17 104 014.00 \$

Gaspésie

La municipalité de Newport a sans aucun doute été la plus affectée de la région du Québec en ce qui a trait aux programmes de rationalisation du côté du secteur primaire. À titre indicatif, en se basant sur les quantités annuelles moyennes débarquées de poisson de fond de 1986 à 1992, 53 % des volumes associés aux permis rachetés au Québec provenaient de Newport. C'est dans cette municipalité qu'on retrouvait une des plus importantes flottilles semi-hauturières de poisson de fond dans le Golfe. En plus des pêcheurs ayant remis leur permis, 18 travailleurs y ont opté pour une retraite anticipée dans le cadre de MRAIP (1 dans le secteur primaire et 17 dans les secteurs secondaire et tertiaire). Newport comptait également sur une des plus importantes usines de transformation du poisson de fond, la Société des Pêches de Newport. L'effondrement des stocks de poisson de fond a forcé la fermeture de l'usine qui, après plusieurs tentatives de sauvetage infructueuses, demeure toujours inactive. D'autres avenues sont cependant à l'étude concernant l'usage éventuel de cette usine.

Îles-de-la-Madeleine

Le cas des Îles-de-la-Madeleine est un peu particulier. Le tableau précèdent souligne que la majorité des permis de pêche retirés provenaient de Havre-Aubert, où on retrouvait une plus grande concentration de spécialistes de la pêche au poisson de fond. Dans le cadre du programme MRAIP, 19 travailleurs ont opté pour la retraite anticipée (2 dans le secteur primaire et 17 dans les secteurs secondaire et tertiaire). Par contre, le tableau n'explique que partiellement la situation induite par le moratoire sur la pêche au sébaste, puisque ce dernier a eu des conséquences néfastes sur les municipalités de l'île centrale (municipalités de Cap-aux-Meules, Fatima et Étang-du-Nord) et que les débarquements provenaient en presque totalité des propres bateaux de l'usine Madelipêche et de ses contingents.

L'usine Madelipêche transformait d'importantes quantités de sébaste. L'usine employait jusqu'à 350 travailleurs. En outre, Madelipêche possédait une flotte hauturière de 7 bateaux (la seule au Québec). Bien que l'entreprise ait conservé ses permis et contingents (réduits à 0 en cas de moratoire), la flotte a été vendue. En pratique, l'usine a donc cessé ses activités de transformation du sébaste depuis l'imposition du moratoire. C'est pourquoi on retrouve 27 travailleurs des secteurs primaire et secondaire ayant opté pour la retraite anticipée en provenance de l'Île de Cap-aux-Meules dans le cadre du programme MRAIP.

Les propriétaires de Madelipêche ont tenté de relancer les activités de l'usine depuis 1994, sans trop de succès étant donné le manque de ressource disponible. Cependant, l'entreprise transforme depuis maintenant près de deux ans le phoque, en partenariat avec deux autres entreprises. Plusieurs partenaires gouvernementaux et privés ont financé le projet. On estime que l'usine pourrait alors employer environ 80 personnes pour 4 semaines, ce qui ne représente qu'une fraction de sa capacité.

Côte-Nord

Sur la Côte-Nord, le secteur de la Basse Côte-Nord a été durement affecté. Particulièrement, les villages de Old Fort, Rivière St-Paul, Middle Bay, Brador Bay et Blanc Sablon, tous situés dans un espace d'environ 65 kilomètres, ont été touchés par les programmes de rationalisation du secteur primaire. Près du tiers des permis retirés dans le cadre des deux programmes de retrait de permis proviennent de ces communautés. Même si les quantités moyennes débarquées associées à ces permis ne se comparent pas à celles de Newport, par exemple, leur nombre (45) est important, compte tenu de la faible densité de la population et des opportunités économiques très réduites. Il est probable qu'un revenu familial était sans doute rattaché à chaque permis retiré. Peu d'alternatives s'offrent aux travailleurs de la pêche de la Basse Côte-Nord ayant décidé de quitter l'industrie : 90 % des emplois du secteur primaire et 97 % des emplois des secteurs secondaire et tertiaire proviennent de l'industrie de la pêche.

Le nombre de pêcheurs spécialisés dans la pêche au poisson de fond est passé de 217 en 1991 à 87 en 2000 sur la Basse Côte-Nord. La majorité de ces spécialistes, soit 54 pêcheurs, sont basés dans les communautés entre Old Fort et Blanc-Sablon. Le revenu brut moyen des spécialistes de la pêche au poisson de fond était de 9 165 \$ pour 1999 sur la Basse Côte-Nord.

En outre, la région de la Basse Côte-Nord a été affectée par une baisse des débarquements du poisson de fond quelques années avant la mise en place du moratoire sur la pêche à la morue. Le poisson ne se trouvait plus qu'en très petites quantités le long des côtes, ce qui a eu en quelque sorte l'effet d'un moratoire prématuré pour ces pêcheurs.

6. BILAN DE L'ÉVOLUTION SECTORIELLE

La crise du poisson de fond a considérablement modifié le visage de l'industrie des pêches dans les régions maritimes. Le gouvernement fédéral, contraint à imposer un moratoire sur la pêche des principaux stocks de poisson de fond, a dû mettre en place des programmes de rationalisation de l'industrie afin de s'attaquer au problème de surcapacité qui la caractérisait. En général, les travailleurs spécialisés du secteur du poisson de fond ont fait l'objet de ces programmes de rationalisation (tant ceux du secteur primaire que ceux des secteurs secondaire et tertiaire). Cependant, la problématique des détenteurs de permis de poisson de fond demeure pour certains spécialistes de cette pêche qui ont choisi de continuer à faire partie de l'industrie, malgré la lenteur avec laquelle les stocks se rétablissent.

La structure de l'industrie a donc changé en raison de la rationalisation. L'approche du gestionnaire de la ressource a également évolué depuis l'imposition des moratoires. La Politique d'accès aux pêches en développement du MPO veut favoriser les spécialistes de la pêche au poisson de fond afin de rendre ces pêcheurs plus polyvalents. La Politique d'émission de permis de pêche de l'Atlantique a défini le concept de pêcheur noyau et limité l'accroissement de l'effort de pêche (en nombre d'unités de pêche et en capacité) pour l'ensemble des flottilles. La MPO a aussi opté pour une approche de cogestion avec les différentes flottilles, de manière à impliquer davantage l'industrie en ce qui a trait à la gestion des pêches. De plus, le système d'allocations temporaires fait en sorte de faire profiter des retombées économiques des pêcheries les plus lucratives, les pêcheurs non traditionnels sans permettre un accroissement permanent de la capacité de capture.

Le bilan de santé de l'industrie des pêches s'est significativement amélioré depuis l'adoption des différentes mesures mentionnées plus haut. L'industrie est maintenant dominée par les mollusques et crustacés et la valeur des débarquements a atteint des sommets au cours des dernières années. Dans la région du Québec, la structure des débarquements montre une relative diversité entre les espèces de crustacés capturés, soit le homard, le crabe des neiges et la crevette. Une partie de la surcapacité du secteur de la

capture a été éliminée et la santé financière des entreprises de pêche actives semble s'améliorer.

7. PERSPECTIVES

Plusieurs défis attendent encore l'industrie et le MPO au cours des prochaines années. Le MPO travaille à la Révision sur la Politique sur les Pêches de l'Atlantique (RPPA). La dernière fois où la Politique a fait l'objet de cet exercice remonte à 1982. Cette révision tombe à point dans la mesure où l'industrie a subi de nombreux bouleversements depuis ce temps. La RPPA doit déboucher sur un cadre stratégique permettant d'améliorer la gestion des pêches de l'Atlantique. Elle doit s'appuyer sur quatre secteurs interreliés : la conservation, la viabilité économique et sociale, l'accès à la ressource et sa répartition et la gouvernance. La RPPA devra permettre d'intégrer davantage les différents intervenants dans la gestion des ressources halieutiques.

Une bonne façon d'accroître l'intégration des intervenants dans la gestion des pêches est le Plan de gestion intégré de la pêche (PGIP). Le PGIP applique le principe de prudence à l'exploitation des ressources halieutiques. Le Plan suppose la consultation des associations de pêcheurs, ainsi qu'une prise de décision commune. Le PGIP doit apporter une stabilité à la gestion des pêches et pourrait devenir pluriannuel. Le PGIP fait partie d'une initiative plus large de gestion intégrée, qui découle de la *Loi sur les Océans*. Le principe de gestion intégrée prévoit la gestion des préoccupations de tous les utilisateurs des plans d'eau, qu'ils soient pêcheurs, aquaculteurs, transporteurs maritimes ou plaisanciers, afin que leurs activités s'exercent de manière harmonieuse.

Dans un univers où les concepts de conservation et de prudence dominent, qu'advient-il des principaux stocks de poisson de fond qui ont fait l'objet d'un moratoire ? Dans le cas de la morue du sud du golfe du Saint-Laurent, dans la zone 4TVn, le stock a fait l'objet d'une pêche commerciale limitée à 6 000 tonnes métriques en 1999, 2000 et 2001. De façon générale, les scientifiques parlent d'un rétablissement lent, où la biomasse du stock reproducteur ne montre pas d'amélioration importante depuis la fermeture de la pêche en 1993⁶. Les conclusions sont semblables en ce qui a trait au stock des zones 4RS3Pn, où

_

⁶ MPO, 2000. Morue du sud du golfe du Saint-Laurent. MPO – Sciences, Rapport sur l'état des stocks A3-01 (2000)

une pêche commerciale limitée aux engins fixes a été permise depuis 1997. On a observé des classes d'âge plus fortes, mais ce recrutement demeure bien en deçà des recrutements moyens prévalant avant les années 90⁷.

Le sébaste de l'Unité 1 fait quant à lui l'objet d'un moratoire depuis 1994. Des relevés de l'industrie du sébaste (RIS) ont été mis en place en 1998 afin de compléter les informations fournies par les relevés scientifiques. Toutes les informations croisées n'ont pas permis de retracer de classe d'âge importante pouvant contribuer à la pêche commerciale de manière significative. Dans l'ensemble, les perspectives pour ce stock demeurent mauvaises dans un avenir rapproché⁸.

Le MPO entend donc mener une série d'initiatives (comme celles mentionnées précédemment) impliquant une collaboration avec l'industrie. Celles-ci ont comme objectif de permettre de bénéficier à long terme des retombées économiques de l'exploitation des ressources halieutiques. Malgré le lent rétablissement des stocks de poisson de fond ayant fait l'objet de moratoires, la valeur des débarquements est élevée. L'amincissement de l'industrie entraîné par les programmes de rationalisation devrait permettre de faire les premiers pas dans cette direction.

⁷ MPO, 2000. La morue du nord du golfe du Saint-Laurent en 1999. MPO – Sciences, Rapport sur l'état des stocks A4-01 (2000)

⁸ MPO, 2000. État des stocks de sébaste dans l'Atlantique nord-ouest : sébaste des unités 1 et 2 et de la division 30. MPO, Sciences. Rapport sur l'état des stocks A1-01 (2000).

8. CONCLUSION

Les importants changements structurels induits par la crise du poisson de fond ont durement ébranlé les régions maritimes du Québec. On a pu constater l'importance que prenait l'industrie du poisson de fond dans les différentes régions maritimes. L'effort de rationalisation consenti par ces régions a été à la mesure de l'importance qu'y représentait le secteur du poisson de fond. On a aussi pu constater que la crise a aussi modifié l'approche du MPO. Il a tout d'abord fallu mettre sur pied des programmes de rationalisation permettant de réduire la capacité de l'industrie du poisson de fond, mais aussi pour aider les communautés à se relever de cette situation. Ensuite, plusieurs mesures ont été mises en place afin de permettre une plus grande implication de l'industrie dans le processus de décision de gestion des ressources halieutiques.

Parallèlement, le bilan de santé de l'industrie des pêches au Québec en général nous a permis de constater que cette dernière a évolué considérablement depuis le début des années 90. Les mollusques et crustacés tiennent maintenant le haut du pavé et font en sorte que les revenus de ces travailleurs de la pêche au Québec ont augmenté à un rythme supérieur à ceux des autres travailleurs du Québec en général.

LEXIQUE

Population active : personnes qui étaient, soit occupées (sur le marché du travail), soit en

chômage précédant le recensement.

Taux d'activité: proportion de la population active sur la population totale.

Taux de chômage : proportion de chômeurs sur la population active.

Secteur primaire de la pêche : secteur qui gravite essentiellement autour de l'activité

même de la pêche.

Secteur secondaire de la pêche : secteur dont l'objet principal est la transformation de la

ressource halieutique issue du secteur primaire. Un établissement est classé dans le

secteur secondaire si les ventes manufacturières de sa principale activité sont supérieures

ou égales à 50 % de ses ventes totales.

Secteur tertiaire de la pêche: secteur qui regroupe les activités reliées à la

commercialisation et aux autres services connexes à l'industrie de la pêche. Un

établissement est classé dans le secteur tertiaire si les ventes réalisées dans ce secteur sont

51

supérieures ou égales à 50 % de ses ventes totales.

Direction des politiques et de l'économique Pêches et Océans, région du Québec

ANNEXE – CARTE DES ZONES DE PÊCHE DU POISSON DE FOND

